

## **Vers un contrôle sans limite des réseaux sociaux**

**23 JUILLET 2026GOUVERNEMENT, NOS ARTICLES FAVORIS, TECHNOPOLICE**

---

**La surveillance de masse et la fin de l'anonymat en ligne dont rêvent nos dirigeants depuis des années sont en train de s'imposer sous couvert de «protection» des mineurs. Deux mesures graves et inquiétantes viennent de passer à l'échelle française et européenne en ce sens.**

---

### **Fin de l'anonymat en ligne**

En France, la proposition de loi dite de «majorité numérique» visant à interdire l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 15 ans vient d'être adoptée in extremis à l'Assemblée Nationale. Derrière un objectif en apparence louable – préserver les plus jeunes des mécaniques mortifères de certaines plateformes – se cache en réalité un risque inédit pour l'anonymat en ligne. L'applicabilité d'une telle mesure, aux modalités pour l'instant très floues, passera nécessairement par des systèmes de vérification de l'identité de l'ensemble des utilisateurs des réseaux sociaux.

Concrètement, d'ici le 1er septembre, vous ne pourrez plus créer aucun compte en ligne sans donner votre identité. Et le 1er janvier 2027, vous serez contraint de décliner votre identité pour conserver l'accès à tous vos comptes sur les différentes plateformes. Des services de vérification, à l'image de France Identité, disposeront donc d'une manne

d'informations colossales et extrêmement sensibles. Qui peut prédire l'usage détourné qui pourrait en être fait ? La réponse est évidente : en reliant nos identités à nos comptes sur les réseaux sociaux, le Parlement ouvre la porte à la traque des opposants politiques en ligne.

L'État aura accès à l'identité de tous les utilisateurs, de tous les commentaires dérangeants, en temps réel. Quand on voit le nombre de procédures pour «apologie du terrorisme» ou «injures» après des commentaires pour la Palestine ou des injures contre Macron, l'objectif semble évident. On frémit de l'usage qui sera fait contre les médias indépendants, derniers remparts à l'accès à l'information libre. Ou contre les comptes qui appellent à des manifestations. Adopter une telle mesure dès le début d'une campagne présidentielle envoie un message terrible.

Aujourd'hui la vérification de l'âge, demain la censure de tous les contenus subversifs.

Par ailleurs, au regard de son objectif affiché, le texte sonne comme une fausse « bonne solution » et un aveu de renoncement plutôt qu'une réponse pérenne. En effet s'il est indéniable que les réseaux sociaux, dans leur format actuel, participent à des dynamiques dangereuses pour les plus jeunes d'entre nous, il est important de rappeler que les addictions aux écrans et l'impact de ces derniers sur nos vies tirent leurs racines dans le capitalisme débridé de la Silicon Valley. Car c'est bien la compétition accrue entre des plateformes étasuniennes – dirigées pour une bonne partie par des PDG d'extrême droite – qui a poussé à son paroxysme les logiques de dépendance aux écrans. Scrolling infini, «reels», «instantanés», les géants du numérique redoublent d'inventivité quand il s'agit de maximiser le temps passé sur nos écrans. Mais Macron préfère s'attaquer à l'anonymat des utilisateurs plutôt qu'à Elon Musk ou Marc Zuckerberg.

## **Le Parlement européen autorise le scan généralisé des messages privés**

Au niveau européen, c'est la surveillance de masse des conversations privées qui vient d'être réinstaurée, malgré une majorité de députés hostiles à cette mesure. **Chat Control 1.0**, déjà en vigueur de manière temporaire, désigne un ensemble de dispositions européennes visant à détecter les contenus d'abus sexuels sur mineur. Il s'agit concrètement d'une dérogation autorisant les plateformes à scanner les messages privés de l'ensemble des utilisateurs pour y détecter des contenus ou des échanges pédocriminels.

C'est au terme d'une procédure accélérée que Chat Control, qui devait être temporaire, vient d'être prolongé en seconde lecture, avec 276 voix pour et 314 contre. Le texte est passé car un rejet demandait 360 voix – la majorité absolue des membres. 112 députés absents ont compté comme des «oui». Une règle parfaitement antidémocratique mais légale. Chat Control va donc s'imposer jusqu'en 2028, au terme d'un cheminement législatif complexe, en période de vacances, empêchant la constitution d'une majorité absolue pour s'y opposer. Pire, Chat Control 2.0, qui devrait être voté cet automne, va rendre obligatoire et définitive les mesures liberticides de la première version.

Si à nouveau le but affiché – la lutte contre la pédocriminalité en ligne – n'est pas contestable, les moyens proposés ouvrent la porte à de graves dérives, en plus d'être inefficaces. Dans une lettre ouverte, 807 chercheurs et cryptographes ont ainsi affirmé qu'il est impossible de détecter les contenus pédopornographiques avec une précision acceptable à cette échelle. Et effectivement, depuis la mise en place temporaire du dispositif, 75% des signalements se sont avérés inexploitable par la police, en plus d'occasionner de nombreux «faux-positifs».

Le service juridique du Conseil de l'Europe lui-même qualifie le dispositif de «surveillance généralisée des communications», incompatible avec l'article 7 de la Charte des droits fondamentaux sans soupçon raisonnable ni autorisation judiciaire. In fine, les outils pour la surveillance généralisée des réseaux sociaux sont donc servis sur un plateau d'argent. Les infrastructures de scan installées pourraient, par simple modification des «indicateurs», être étendues à d'autres contenus – plutôt que d'identifier des pédocriminels, il suffit d'un clic pour cibler les discours politiques et critiques, le piratage... L'histoire des dispositifs de surveillance a montré que ces dérives sont systématiques.

Pour le moment, ce scan vise les services sans chiffrement de bout en bout comme Gmail, Outlook, Discord, Facebook, mais exclut Signal, WhatsApp, iMessage et Matrix.

## **La phase finale d'un processus de contrôle des réseaux**

En août 2023, le commissaire européen Thierry Breton, grand patron, ancien ministre et proche de Macron, annonçait que les réseaux sociaux doivent être forcés d'effacer immédiatement «les contenus qui appellent à la révolte», sous peine d'être tout simplement coupés sur le territoire. **Il s'agissait d'une mesure baptisée le «Digital Services Act»**, qui est désormais en vigueur.

En 2024, lors des révoltes en Kanaky, **la France a été le premier pays occidental où un réseau social, TikTok, a été totalement coupé sur un territoire**. Un précédent très grave dont nous n'avons pas pris la mesure. La même année, le fondateur de Telegram, **Pavel Durov était arrêté en France**, alors qu'il descendait de l'avion à l'aéroport du Bourget, puis avait été placé en garde à vue. Cette interpellation du PDG d'une plateforme aussi importante était une première

mondiale : la France est donc pionnière dans les offensives contre les applications chiffrées.

En juillet 2023, juste après la grande révolte provoquée par l'assassinat de Nahel, Emmanuel Macron déclarait aux maires reçus à l'Élysée qu'il envisageait de «couper» les réseaux sociaux en cas de nouveaux épisodes de révolte. Il proposait : «On a pu le voir, quand les choses s'emballent pour un moment, se dire : on se met peut-être en situation de les réguler ou de les couper».

Au même moment, l'application Snapchat a collaboré avec les autorités pour étouffer la révolte. «Nous avons travaillé conjointement avec le ministère de l'Intérieur et les différentes autorités pour endiguer le plus rapidement possible les dérapages» expliquait la responsable de la plate-forme devant les députés durant l'été 2023, et affirmait même avoir utilisé des influenceurs rémunérés pour appeler au calme, tout en censurant des images d'affrontements et en mettant en avant des vidéos critiquant les émeutes.

Les mesures votées au niveau national comme Européens veulent donc achever ce processus de contrôle du net. Les manifestations de rue sont violentées par la police, les pétitions sont ignorées, les élections sont bafouées, pour nos gouvernants, il faut verrouiller le dernier terrain d'expression qui lui échappe encore : Internet.